

La tenue professionnelle en lycée professionnel, métiers de la relation client et du commerce et de la vente

Vous avez décidé de vous inscrire en lycée professionnel pour une scolarité allant de la seconde à la terminale.

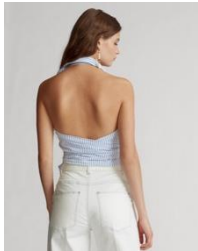
Dans ce cadre, il vous est imposé deux journées de tenue professionnelle (les jours imposés seront donnés à la rentrée) lors desquelles vous vous engagez à respecter et appliquer cette règle, sous peine de sanction scolaire.

Concernant les tenues dites professionnelles, vous trouverez ci-dessous les éléments à respecter :

 <h3>FILLES</h3>	 <h3>GARÇONS</h3>
<ul style="list-style-type: none"> - Pantalon / jupe / robe Longueur obligatoire des jupes et robes : 2 cm au-dessus du genou - Veste habillée : L'établissement se charge de fournir la veste dans le cadre d'un partenariat avec un magasin dijonnais. - Chemisier ou haut habillé sans motifs acceptés. En hiver, cols roulés acceptés sous la veste. En été, tee shirt et polos unis acceptés. - Chaussures : habillées mais neutres avec ou sans talons : Derbies, escarpins, bottines, mocassins, bottes, ballerines ou sneakers noir ou blanc neutres, logo discret toléré <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;">   </div>	<ul style="list-style-type: none"> - Pantalon de costume, pantalon chino ou pantalon de toile - Veste de costume ou habillée : L'établissement se charge de fournir la veste dans le cadre d'un partenariat avec un magasin dijonnais. - Chemise dans le pantalon En hiver, cols roulés acceptés sous la veste En été, chemisette (ex: chemisette en lin), tee shirt et polos unis acceptés. - Chaussures : chaussures de villes, mocassins, derbies ou sneakers noir ou blanc, neutres, logo discret toléré <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;">   </div>



- Dos et épaules nus
- Débardeur court dit « Croc top »
- Short, jean, jogging
- Baskets, baskets compensées et baskets à scratch
- Couvre-chef



- Pantalons Cargo
- Casquettes, couvre-chef
- Jean, short, jogging
- Baskets avec logos et/ou couleurs



OBLIGATOIRE

- Piercings interdits (sauf aux oreilles)
- Cheveux coiffés et propres (les yeux doivent être visibles)
- Barbe bien taillée
- Penser à une ceinture pour tenir vos habits à la taille

NE PAS PORTER EN CLASSE :

- Lunettes de soleil
- Sacoche
- Ecouteurs filaires et non filaires

Sanctions :

- En cas d'oubli **une fois** de la tenue ou d'une partie de la tenue professionnelle dans le trimestre/semestre : RIEN.
- En cas d'oubli **deux fois** de la tenue ou d'une partie de la tenue professionnelle dans le trimestre/semestre : 2 heures de retenue + information aux parents.
- En cas d'oubli de **plus de deux fois** de la tenue ou d'une partie de la tenue professionnelle dans le trimestre/semestre : sanction attribuée par la vie scolaire en concertation avec le professeur d'enseignement professionnel + information aux parents.

Le contrôle du respect des tenues s'effectuera tous les jours imposés, par les professeurs d'enseignement professionnel.

En signant cette charte, je m'engage à la respecter et l'appliquer tout au long de ma scolarité au lycée professionnel tertiaire Saint Bénigne, sans quoi je me verrai appliquer des sanctions justifiées.

La direction pédagogique,
L'équipe pédagogique,
La vie scolaire,

Signature de l'élève :

Signature des parents :